

Le 1er mai 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le lundi 1er mai 2017 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2017-05-85

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2017-05-86

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE l'adopter tel que rédigé.

2017-05-87

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION – EXERCICE FINANCIER 2016

Monsieur Pierre-Luc Boulet, pour la firme Deloitte de Rimouski, fait la lecture et donne les explications du rapport financier et du rapport de vérification des opérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal se dit satisfait et accepte le rapport financier et le rapport de vérification de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016, tel que présenté par la firme Deloitte de Rimouski.

2017-05-88

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MARS 2017

Selon l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale doit déposer semestriellement (deux fois par année : les mois de mai et novembre), lors d'une séance ordinaire du conseil, un état comparatif de revenus et de dépenses.

Le premier compare les revenus et dépenses au 31 mars 2017 et ceux au 31 mars 2016. Le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget 2017.

2017-05-89

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-9 CONCERNANT L'ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* entrée en vigueur le 2 décembre 2010, créant l'obligation à toutes les municipalités locales au Québec d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus;

ATTENDU les modifications apportées à cette loi le 10 juin 2016, obligeant les municipalités à modifier leur code d'éthique;

ATTENDU que le projet de règlement a été présenté par le conseiller Monsieur Vital Morin à la séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné le 3 avril 2017;

ATTENDU qu'un avis public a été affiché tel qu'exigé par la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE décréter ce qui suit:

ARTICLE 1 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 2013-9 afin d'ajouter une nouvelle règle au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

**ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.6 –
UTILISATION OU COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS
CONFIDENTIELS**

L'article 6.6 du règlement numéro 2013-9 est amendé par l'ajout du texte suivant à la suite de celui existant :

« Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet,

contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. »

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

2017-05-90

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06 AMENDANT L'ARTICLE 6 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-4 CONCERNANT LES NUISANCES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné le 3 avril 2017 par Monsieur Claude Lévesque;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent ainsi à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil ordonne et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : AMENDEMENT

L'article 6 du règlement 10-4 est remplacé par ce qui suit :

«Article 6 HERBES ET BROUSSAILLES

Le fait de laisser pousser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de vingt (20) centimètres ou plus dans ou sur un terrain autre qu'un terrain utilisé à des fins agricoles ou forestières, constitue une nuisance et est prohibé.»

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

2017-05-91

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1er MAI 2017 JUSQU'EN NOVEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE nommer Monsieur Paul Thériault à titre de maire suppléant, à compter du 1er mai 2017 et jusqu'en novembre 2017 et que le maire suppléant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska soit désigné par l'adoption de la présente, substitut de Madame le maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge du maire, Monsieur Paul Thériault, maire suppléant en fonction et

membre du conseil, est autorisé à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la municipalité avec la directrice générale ou la directrice générale adjointe.

2017-05-92

AUTORISATION À SIGNER LA CESSION DU CHEMIN PROLONGEANT LA ROUTE DU PONT-DE-BROCHE DANS LES T.N.O.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Louise Hémond, maire et Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents de cession du chemin prolongeant la Route du Pont-de-Broche dans les T.N.O. Ledit chemin sera cédé à la MRC de Kamouraska.

2017-05-93

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la directrice générale à adhérer et à souscrire à l'assurance responsabilités de l'*Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)* pour l'année 2017. Les frais, incluant un cours de formation en ligne, sont de mille deux cent vingt-sept dollars (1227,00 \$), excluant les taxes.

2017-05-94

RENOUVELLEMENT ANNUEL À LA SADC DU KAMOURASKA POUR 2017-2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de renouveler le membership de la SADC du Kamouraska au montant de trente dollars (30,00 \$) pour l'année 2017-2018 et de nommer Maude Pichereau, directrice générale, comme représentante de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

2017-05-95

VERSEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CITERNES - HIVER 2016-2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal entérine le paiement de cinquante dollars (50,00\$) pour chacun des citoyens suivants qui ont déneigé les citernes au cours de l'hiver 2016-2017 : Monsieur Raymond Landry, Ferme Berlego S.E.N.C., Monsieur Gilbert Bossé, Monsieur Victorien Deschênes, Monsieur Steve Chénard, Ferme Laplante et Pelletier S.E.N.C., ainsi que Ferme J.P. Laplante & Fils.

2017-05-96

BALAYAGE DES RUES - CHOIX D'UN CONTRACTEUR

CONSIDÉRANT QUE le balayage de rues est une tâche demandant beaucoup d'heures aux employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions furent demandées à des entreprises spécialisées en balayage de rues, soient Tréma, HDF, Aménagements Lamontagne et Services d'entretien quatre saisons;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission la plus basse, soit celle de la compagnie Tréma, avec un tarif horaire de cent vingt-cinq dollars (125 \$) et des frais de pension de cent trente-cinq dollars (135 \$). Le montant prévu de la dépense, excluant les taxes, est de deux mille dix dollars (2 010 \$).

2017-05-97

CAMION DE SERVICE - CHOIX D'UN FOURNISSEUR

CONSIDÉRANT QUE le camion de service de la municipalité, utilisé par l'inspecteur municipal, a maintenant 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé à la directrice-générale et secrétaire-trésorière, lors de la séance de travail du 30 mars 2017, de procéder à un appel d'offres pour un nouveau camion de services;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions furent demandées à des concessionnaires automobiles de la région, soit Olivier Kamouraska Chrysler, Rivière-du-Loup Toyota, Impact Ford et Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont répondu à l'appel, soit Rivière-du-Loup Toyota et Impact Ford;

CONSIDÉRANT que l'offre la moins chère était celle d'Impact Ford, qui se conformait aux critères de l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil accepte la soumission d'Impact Ford pour un camion F150, de couleur bleue à trente cinq mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars (35 895 \$) plus taxes.

QUE le camion soit payé par l'excédent accumulé non affecté de la municipalité. Le conseil mandate le maire, Madame Louise Hémond et la directrice générale, Madame Maude Pichereau à signer le contrat et les autres documents pour l'achat du véhicule.

2017-05-98

ACHAT D'UNE TOILE DE PROJECTION POUR LA SALLE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la toile de projection de la salle municipale s'est brisée le 16 avril 2017;

ATTENDU QU'un événement nécessitant l'utilisation d'une toile de projection avait lieu à la salle le 22 avril 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal planifiait l'achat d'une nouvelle toile dans les prochains mois;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal entérine l'achat d'une toile de projection pour la salle municipale, au montant de cent vingt dollars (120 \$), excluant les taxes.

2017-05-99

**RÉSOLUTION POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE CONTINU
AU BLOC OPÉRATOIRE DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-
FATIMA DE LA POCATIÈRE**

ATTENDU QUE diverses décisions et orientations issues de la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et *la mise en place du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent suscitent des préoccupations au sein de la population, lesquelles sont partagées par les élus, et soulèvent des inquiétudes quant à l'étiollement graduel des services de santé à l'Hôpital Notre-de-Fatima de La Pocatière ;*

ATTENDU QUE la rupture de service anticipée en raison de la fermeture annoncée du bloc opératoire pour trois semaines durant la période estivale à l'Hôpital Notre-Dame de-Fatima de La Pocatière ;

ATTENDU QUE cette fermeture va à l'encontre du principe d'« *offrir des services de santé et des services sociaux de qualité, qui sont accessibles, continus, sécuritaires et respectueux des droits des personnes* » énoncé dans la planification stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ;

ATTENDU l'importance du maintien de la qualité et de la diversité des services de santé au Kamouraska, et plus spécifiquement, de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière pour une desserte adéquate de la population ;

ATTENDU QUE la présence de services de santé de proximité fiables et continus est essentielle au dynamisme de la région, à son attractivité et à la rétention de la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska signifie au ministre qu'il ne tolère pas la rupture de service annoncée au bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière et demande que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre afin d'assurer le maintien d'un service continu.

QU'il rappelle au Ministre que la mission du ministère, *est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population en rendant accessibles un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec*. Par souci de cohérence avec cette mission et afin d'assurer une desserte adéquate à la population du Kamouraska et des environs, le bloc opératoire de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière doit demeurer ouvert en toute circonstance. Le maintien et la consolidation des services de santé de notre hôpital sont clairement une priorité régionale.

2017-05-100

**PARC RÉGIONAL DU HAUT-PAYS DE KAMOURASKA /
ANNULATION DE LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA AU PROJET
RÉGIONAL «LA TOURNÉE DU HAUT-PAYS» PAR LA
CONTRIBUTION À L'ÉVÉNEMENT «LE GRAND BANQUET DES
P'TITES MADAMES»**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait donné son accord pour la participation à l'événement «Le grand banquet des P'tites madames», dans le cadre de «La tournée du Haut-Pays», un projet du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska qui se réalisera à l'été 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska retire son accord de participation au projet *La tournée du Haut-Pays* et plus spécifiquement « *Au GRAND banquet des P'tites madames*».

2017-05-101

EMBAUCHE D'ENTRAÎNEURS DE SOCCER POUR L'ÉTÉ 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise Madame Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs, à embaucher un maximum de quatre entraîneurs de soccer pour l'été 2017 (dépendant du nombre de candidats pour le poste) au salaire minimum et ce, pour une durée de 8 semaines. Une formation pour les entraîneurs, qui aura lieu à Saint-Pascal, sera offerte aux entraîneurs ne l'ayant pas reçu et payée par la municipalité.

2017-05-102

EMBAUCHE D'ANIMATEURS DE CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise madame Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs, à procéder à l'embauche de 2 ou 3 animateurs ou animatrices (selon le nombre de candidats pour le poste), à raison de 40 heures par semaine, durant 7 semaines, au salaire minimum.

QUE le conseil autorise le maire, madame Louise Hémond, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Maude Pichereau, à signer tout document relatif à cette embauche.

2017-05-103

CHANGEMENT AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil effectue la séance ordinaire du mois d'août en date du lundi 14 août au lieu du lundi 7 août.

2017-05-104

ACHAT DU LOGICIEL DE MISE EN PAGE PUBLISHER (OFFICE)

II EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise Madame Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs, à procéder à l'achat du logiciel de mise en page Publisher 2016 (Microsoft Office), au coût de cent dix-neuf dollars (119,00 \$), excluant les taxes.

2017-05-105

PUBLICITÉ POUR FÉLICITER DES LAURÉATS HÉLÉNOIS DU CONCOURS «OSE ENTREPRENDRE»

ATTENDU QUE madame Stéphanie Léveillé, enseignante à l'école de Sainte-Hélène-de-Kamouraska et sa classe ont remporté le premier prix

dans la catégorie «primaire deuxième cycle» du concours «Ose entreprendre» pour son projet de livre «Savais-tu, Sainte-Hélène-de-Kamouraska?»;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Montin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de cent cinquante dollars (150,00 \$) pour une publicité d'1/32e de page dans l'édition du 26 avril des hebdomadaires Le Placoteux et l'Info Dimanche, afin de féliciter madame Léveillé et sa classe.

2017-05-106

CONTRIBUTION AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal remette deux mille dollars (2 000,00 \$) au Comité de développement pour la réalisation de projets.

2017-05-107

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Steeve Santerre
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don à l'organisme suivant:

- Association forestière bas-laurentienne: **65 \$**
- Fabrique de Sainte-Hélène et comité ad hoc sur l'avenir de l'église (dîner annuel) : **8 bons d'achat de 25 \$**
- Équipe de balle-molle de Sainte-Hélène-de-Kamouraska (inscription annuelle à la ligue) : **500 \$**
- École Sainte-Hélène (livre «Savais-tu Sainte-Hélène-de-Kamouraska?»): **250 \$**
- Centre femmes la passerelle (livre) : **50 \$**

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2017-05-108

APPROBATION DES COMPTES

APPROBATION DES COMPTES
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	6 149.92\$
- Liste des comptes à payer :	36 977.16\$
- Salaires et allocations de dépenses d'avril 2017 :	<u>15 675,18\$</u>
TOTAL :	58 802.26\$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'avril 2017.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-05-109

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21 h 05.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Maude Pichereau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire